

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 043-52

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	681 900	7 800	0	19 900	163 100	266 000	38 300	28 700	1 200	1 206 900
2023-2028	704 400	7 600	0	20 300	160 100	257 800	44 100	33 300	1 500	1 229 100
Δ	3%	-3%	-	2%	-2%	-3%	15%	16%	25%	2%

Enjeux reliés aux résultats préliminaires

- ▶ Un secteur en négociation territoriale entre la Nation Atikamekw et les gouvernements du Québec et du Canada, appelé « Terres ASKI », ne fait l'objet d'aucune planification de récolte forestière depuis plusieurs années. Les possibilités forestières associées à cette portion de l'unité d'aménagement sont de 69 900 m³/an.
- ▶ Des zones utilisées pour la pratique d'activités à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales ne font l'objet d'aucune planification de récolte forestière depuis plusieurs années. Les possibilités forestières associées à cette portion de l'unité d'aménagement sont de 108 600 m³/an.
- ▶ Étant donné l'enjeu de pérennité de la ressource, ces volumes ne pourraient être prélevés ailleurs sur le territoire.

- ▶ Un projet d'agrandissement de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, appelé « Masko Cimakanic », déposé par la Nation atikamekw est présentement à l'étude. Ce projet est exclu du calcul pour une période de 10 ans.

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Abandon de la coupe mosaïque remplacée par une approche par compartiments d'organisation spatiale dans le domaine bioclimatique de la sapinière
- ▶ À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières

Éléments analysés

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 043-52 a été produit pour la période 2018-2023 et il n'y a pas de nouvel inventaire écoforestier disponible pour 2023-2028.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.

Éléments analysés

- ▶ Exclusion de la récolte pour 10 ans d'un agrandissement d'une réserve de biodiversité projetée appelé « Masko Cimakanic »
- ▶ Nouvelle cartographie des pentes par LIDAR
- ▶ Organisation spatiale de la récolte dans une approche par compartiments
- ▶ Abandon des plantations de peuplier hybride
- ▶ Mise à jour de la récolte pour les périodes 2015-2018 et 2018-2023

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais ne sont pas considérées dans les possibilités forestières préliminaires. Si un certificat est en vigueur dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre d'utiliser les résultats *Certification* lors de l'attribution des droits forestiers pour tenir compte des dispositions relatives à la certification forestière.

Modalités reliées à la certification forestière

- ▶ Unité d'aménagement certifiée selon la norme du Forest Stewardship Council
- ▶ Les modalités considérées pour la période 2018-2023 sont reconduites

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	704 400	7 600	0	20 300	160 100	257 800	44 100	33 300	1 500	1 229 100
Certification	-14 100	-200	0	-400	-3 200	-5 200	-900	-700	0	-24 700

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	6 690	90	1 050	100
2023-2028	6 890	90	1 050	100
Δ	3%	0%	0%	0%

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Augmentation des coupes totales en lien avec l'augmentation des possibilités forestières

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	2 005	0	1 410	650
2023-2028	1 890	0	1 410	650
Δ	-6%	-	0%	0%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Abandon de la plantation de peuplier hybride dans cette unité d'aménagement (115 ha/an).

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 6 919 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **5 409 000 \$**, soit 78 % du budget disponible.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	765 810	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	134 060	18%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	123 960	16%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	507 790	66%

Principaux changements dans le territoire

Retrait des lisières boisées riveraines de la superficie destinée à l'aménagement forestier (34 830 hectares).

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*¹. Ces éléments pourront être considérés lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour la période 2018-2023 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul de la période précédente. Elle se trouve aux endroits suivants :

Rapport final pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/04352_rapport_final_v3-0.pdf

Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/04352_fiche_determination_18_v3.pdf

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 27 avril 2021

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>